

Objet : Programme Langue et Culture d'Origine (LCO) – inscription des écoles intéressées pour l'année scolaire 2006-2007

Réseaux : Tous

Niveaux et services : Fondamental (mat/prim/ord) et secondaire (1er degré)

Période : Année scolaire 2006-2007

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires libres subventionnées ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Directions ou Pouvoirs Organisateurs du 1er degré des écoles secondaires ordinaires organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Aux membres des services de Vérification de l'enseignement fondamental ordinaire ;
- Aux membres des services de Vérification de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- Au service de l'Inspection de l'enseignement fondamental organisé par la Communauté française ;
- Au service de l'Inspection de l'enseignement fondamental subventionné par la Communauté française ;
- Au service de l'Inspection de l'enseignement secondaire de la Communauté française ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

Autorités : Ministre

Signataire(s) : Marie Arena

Gestionnaires : Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Personne(s)-ressources(s) : Christelle Ladavid christelle.ladavid@cfwb.be

Patricia Polet patricia.polet@cfwb.be

Mots-clé : Programme, langue, culture, origine, LCO, inscription



TYPE	ADMINISTRATIVE
	INFORMATIVE
	PROJET FACULTATIF
FONCTION	NOUVELLE
	COMPLÉTANT la circulaire ... du ...
	ANNULANT la circulaire 1184 du 08/07/2005
DESTINATAIRE	POUVOIR ORGANISATEUR
	DIRECTION
	ENSEIGNANTS
	ORGANE DE CONCERTATION
	ASSOCIATION DES PARENTS / CONSEIL DE PARTICIPATION.
OBJET	<p>Programme Langue et culture d'origine (LCO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contexte du dispositif - modalités d'organisation - inscription des écoles pour 2006-2007
DOCUMENT(S) A RENVOYER	OUI - NON
	NOMBRE(S) : 1 (obligatoire / facultatif)
	POUR LE : 15 juillet 2006

Madame, Monsieur,

Un **programme de cours de Langue et de Culture d'Origine** (programme LCO) est proposé depuis 1997 aux écoles intéressées dans le cadre de l'objectif défini à l'article 6 du décret « Missions » visant à « *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures* ».

Ce programme, qui s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et aux élèves du premier degré de l'enseignement secondaire, est mis en oeuvre dans le cadre de chartes de partenariat liant la Communauté française à cinq pays : l'Italie, le Maroc, la Turquie, la Grèce et le Portugal.

Organisation des cours LCO

Deux types de cours sont proposés :

- **Des cours d'acquisition de la langue et de la culture d'origine** qui sont organisés en dehors de l'horaire normal des 28 périodes dispensées à tous les élèves. Ils s'adressent aux élèves qui le souhaitent. Ils sont assurés par un enseignant LCO.
- **Des cours d'ouverture à la culture d'origine** qui sont organisés dans le cadre des 28 périodes de l'horaire normal et s'adressent cette fois à tous les élèves de la classe. Ils sont assurés conjointement par le titulaire de la classe et par un ou des enseignants LCO, selon le nombre de pays concernés.

Les pays partenaires mettent à la disposition des écoles qui choisissent de s'investir dans ce programme un ou des enseignants chargés d'assurer ces cours (enseignants LCO).

Références au programme LCO : des chartes bilatérales...

La charte de partenariat 2001-2005 a été prolongée jusqu'au 30 juin 2006. Il vous est loisible de la consulter sur le site www.adm.cfwb.be en annexe à la circulaire n° 786 du 5 mars 2004.

- Cette charte, précédemment commune aux cinq pays partenaires, se déclinera dès juillet 2006 en **cinq chartes bilatérales** qui permettront de mieux rencontrer les spécificités de chaque pays.

Les nouvelles orientations du programme

J'ai souhaité apporter des inflexions nécessaires au développement de ce bel outil d'éducation interculturelle qu'est programme LCO à l'occasion du renouvellement de la charte de partenariat existante.

Voici les **nouvelles orientations** pour le programme LCO qui seront d'application à partir de l'année scolaire prochaine :

1. **Une meilleure différenciation entre les deux types de cours LCO**, à savoir les cours d'acquisition de la langue et de la culture d'origine et les activités d'ouverture aux cultures d'origine.
2. **Une clarification de la place des cours d'acquisition de la langue et de la culture d'origine en dehors du cursus scolaire**. En effet, j'ai souhaité que l'enseignement fondamental se recentre sur les apprentissages de base¹ et ce, particulièrement pour les publics qui sont au départ défavorisés par rapport à la langue d'enseignement.
3. **Un recadrage des cours d'acquisition de la langue et de la culture d'origine** sous la forme de contrats établis directement entre d'une part l'enseignant LCO et d'autre part les élèves et leurs parents, sous l'autorité pédagogique du représentant du pays partenaire.
4. Un recadrage des **cours** actuels d'ouverture à la culture d'origine : il s'agira dorénavant **d'ouverture aux cultures d'origine** et ce, afin de mieux rencontrer l'hétérogénéité des populations des classes concernées et d'assurer une dimension d'éducation interculturelle (impliquant éventuellement plusieurs enseignants LCO).
5. **Une organisation revue pour les cours d'ouverture aux cultures d'origine** :
 - En renforçant l'implication des enseignants titulaires de classe dans la réflexion et la mise en œuvre du programme LCO.
 - En modifiant la rigidité actuelle d'une organisation en périodes hebdomadaires pour favoriser la mise en œuvre de formules plus souples.
6. Une organisation favorisant la **mise en œuvre d'une pédagogie active** dans l'organisation de ces activités d'ouverture aux cultures d'origine.
7. Un redéploiement de la **formation continuée des enseignants LCO** prévue dans la charte et ce, en particulier afin de promouvoir l'utilisation de méthodes actives en pédagogie interculturelle. Ces enseignants LCO seront également davantage impliqués dans l'offre de formation continuée adressée aux enseignants titulaires de classe en vue de favoriser leur insertion au sein des équipes éducatives et la mise en place des collaborations souhaitées.
8. **Une responsabilisation des pays partenaires dans le choix des enseignants LCO** : le dispositif actuel d'agrégation avant l'entrée en fonction sera supprimé, le pays partenaire s'engageant sur la maîtrise suffisante du français par les nouveaux enseignants LCO. Toutefois, un suivi sera assuré en cours d'année pour pallier à toute situation problématique signalée par le chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur à la cellule Éducation interculturelle de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

¹ Cfr le « Contrat pour l'école » adopté par le Gouvernement de la Communauté française

9. Un report de l'**agrégation des nouveaux enseignants LCO à la fin de la première année** probatoire, sur base de visites d'évaluation réalisées en cours d'année. Ces visites sur le terrain permettront en outre à la Communauté française de procéder à l'évaluation globale du programme.

Les bénéfices qui pourront être retirés de ces nouvelles orientations se situent à plusieurs niveaux :

- la promotion du programme et une meilleure visibilité ;
- la redynamisation du programme ;
- la possibilité d'ouverture à de nouveaux pays ;
- une meilleure implication des enseignants LCO dans les équipes pédagogiques ;
- la collaboration avec les enseignants titulaires dans les cours d'ouverture culturelle ;
- le renforcement d'une pédagogie active et interculturelle.

Participation au programme LCO

Les écoles intéressées par le programme LCO sont invitées à s'inscrire en complétant le formulaire figurant en annexe. Ce formulaire peut également être téléchargé à l'adresse Internet suivante www.adm.cfwb.be.

Les formulaires complétés doivent parvenir à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, cellule Éducation interculturelle, 3ème étage, rue Lavallée 1, 1080 BRUXELLES, ou être envoyés à l'adresse mail suivante : patricia.polet@cfwb.be, **pour le 15 juillet 2006**.

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire sur le programme LCO, je vous invite à prendre contact avec Me Patricia POLET (☎ 02/ 690.83.55) ou avec Me Christelle LADAVID (☎ 02/ 690.83.59) de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.



**La Ministre-Présidente,
chargée de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale,
Marie ARENA**

Annexe 1 : Demande de participation au programme LCO

Année scolaire 2006-2007

Merci d'utiliser ce formulaire pour un seul pays à la fois.
Multiplier le formulaire si vous souhaitez vous inscrire au programme LCO avec plusieurs pays partenaires.

• Coordonnées de l'établissement :

Nom	
Réseau	Communauté française – Officiel subventionné Libre confessionnel subv. – Libre non confessionnel subv.
Adresse	
Implantation(s) concernée(s)	
Siège de l'Etablissement	
	
	
E-mail	
Nom de la direction	

• Cours d'ouverture à la culture d'origine :

Inscription de l'école pour le programme LCO en collaboration avec le pays suivant
(entourez le pays sollicité) :

Italie	Maroc	Turquie	Grèce	Portugal
---------------	--------------	----------------	--------------	-----------------

Classes intéressés par les cours d'ouverture à la culture d'origine

	Maternel			Primaire					
	M1	M2	M3	P1	P2	P3	P4	P5	P6
1)									

1) Nombre de classes intéressées

• Cours d'acquisition de la langue et de la culture d'origine :

Inscription de l'école pour le programme LCO en collaboration avec le pays suivant
(entourez le pays sollicité) :

Italie	Maroc	Turquie	Grèce	Portugal
---------------	--------------	----------------	--------------	-----------------

Classes intéressés par les cours d'acquisition de la langue et de la culture d'origine

	Maternel			Primaire						Secondaire	
	M1	M2	M3	P1	P2	P3	P4	P5	P6	Sec 1	Sec 2
1)											

1) Nombre d'élèves susceptibles d'être intéressés

Date et signature de la Direction de l'établissement :